



Livre, lecture et histoire



■ Bénéficiaires

- Soutien aux jeunes talents corrèziens, mise en valeur du patrimoine littéraire et historique de la Corrèze.
- Soutien aux différentes manifestations de qualité concernant ce secteur.
- Soutien aux réalisations d'ouvrages, aux associations ayant un rôle formateur.

■ Subventions

Aucun seuil minimum ni plafond n'ont été préalablement arrêtés.

■ Procédure

- **Constitution du dossier de demande de subvention :**
Le dossier de demande de subvention dûment rempli (à retirer dans nos services).
- **Dépôt du dossier de demande de subvention :**
Les dossiers doivent être déposés avant les dates précisées sur le dossier.

■ Principe d'attribution

- Les dossiers sont étudiés trois fois par an (une session au printemps, l'été et une à l'automne).
- Le montant des subventions est voté par la Commission permanente du Conseil général.

■ Conditions de versement

Les conventions de partenariat :

- **Moins de 1 500 € :**
En une fois après signature de la convention.
- **Plus de 1 500 € :**
 - 60 % à la signature ;
 - 40 % sur demande justifiée présentée par l'association à l'issue de l'événement.

Contact

Les dossiers de demande de subvention doivent être adressés à :

Monsieur le président
du Conseil général

Direction
de la Culture,
des Sports et
de la Vie associative

05 55 93 77 40

Courriel :
trouhaud@cg19.fr